

Décret n° 75-975 du 23 octobre 1975 pris pour l'application de la loi n° 75-678 du 29 juillet 1975 supprimant la patente et instituant une taxe professionnelle

Santé et PNCVT

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	25/10/1975
------	------------

Juridiction / Nature	DECRET
----------------------	--------

NOR / Numéro	75-975
--------------	--------

URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000683647
----------------	---

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] . - L'abattement d'un tiers pratiqué sur la valeur locative des usines nucléaires concerne les usines de traitement des combustibles nucléaires et les centrales nucléaires. [...]

[...] titulaires d'un contrat d'apprentissage passé dans les conditions fixées par le chapitre III de la loi susvisée du 16 juillet 1971 ; les handicapés physiques s'entendent des travailleurs handicapés reconnus [...]

[...] I. - Pour l'application du I de l'article 3 de la loi du 29 juillet 1975, l'imposition des recettes concerne notamment : Les titulaires de bénéfices non commerciaux même lorsqu'ils ont opté, au regard [...]

TEXTES VISÉS

Le Premier ministre, Sur le rapport du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, et du ministre de l'économie et des finances, Vu la loi n° 75-678 du 29 juillet 1975 supprimant la patente et instituant une taxe professionnelle ; Vu l'ordonnance n° 45-1744 du 6 août 1945 modifiée relative aux magasins généraux ; Vu la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulances et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixes ; Vu la loi n° 70-1283 du 31 décembre 1970 portant loi de finances rectificative pour 1970 ; Vu la loi n° 71-576 du 16 juillet 1971 relative à l'apprentissage ; Vu le code du travail, notamment son article L. 323-11, modifié par l'article 14 de la loi n° 75-534 du 30 juin 1975 ; Vu le code général des impôts ; Le Conseil d'Etat (section des finances) entendu, Décrète :

RÉFÉRENCE

DECRET 75-975 du 25 octobre 1975, « Décret n° 75-975 du 23 octobre 1975 pris pour l'application de la loi n° 75-678 du 29 juillet 1975 supprimant la patente et instituant une taxe professionnelle ». Disponible sur Légifrance :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000683647> (consulté le 29 août 2026).